Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1280

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA 1002 Lausanne
5 décembre 1996 – nº 1280
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

Solidarité entre les générations

Le vieillissement démographique est le défi premier de notre société suisse et européenne. Plus lourd de conséquences que la mondialisation de l'économie qui n'est, après tout, qu'un changement d'échelle de la concurrence, plus inédit que l'informatique ou Internet qui ne sont que le dernier épisode du feuilleton de l'ingéniosité humaine. Le vieillissement démographique, comme le vieillissement individuel, appartient à l'ordre de l'irréversible. Même si le sujet est présent dans les préoccupations politiques – comment financer l'AVS, comment équilibrer les fonds de pension – il n'est traité que sectoriellement.

Domaine public, avec insistance, souhaite un réexamen global de la solidarité entre les générations.

Cette solidarité jusqu'ici s'est faite dans le sens naturel, celui de la génération active à la génération retraitée. Les relais de cette solidarité sont connus: AVS bien sûr, mais aussi l'assurance maladie. Un jeune coûte en frais médicaux moins qu'une personne âgée à cotisations égales. Aux rentes qu'une personne âgée reçoit s'ajoute l'avantage d'être exonéré des contributions liées à la vie active et retenues à la source comme l'AVS, l'AI, l'assurance chômage. Cette solidarité de jeunes à vieux a trouvé toute sa légitimité dans l'histoire économique. Sont encore bénéficiaires du régime social des générations qui ont connu la dureté des temps d'avant-guerre, de la guerre, de l'immédiat après-guerre. De surcroît la généralisation des fonds de pension est récente. Enfin, ce que reçoivent les personnes âgées n'est pas charité, non seulement parce qu'elles ont cotisé, mais parce qu'elles ont remis sans frais aux générations suivantes une économie en bon état de marche.

Domaine public, avec insistance, souhaite un réexamen global de la solidarité entre les générations

Cette solidarité, il faut se garder de la remettre en cause, mais constater qu'elle ne correspond plus exactement aux conditions initiales. Un exemple. Les fonds de pension, forts de leurs réserves accumulées, mènent désormais une politique de placements plus active. Ils veulent des rendements élevés pour mieux équilibrer leurs charges et leurs risques (allongement de l'espérance de vie, risque d'inflation). Cette exigence de rendement pèse sur l'économie, accélère les restructurations et leurs conséquences sur l'emploi. D'autre part, les volées qui entrent en retraite sont toujours mieux couvertes, sous réserve des flagrantes poches de pauvreté. Dès lors il est légitime de se poser la question: la solidarité doit-elle être à sens unique, de jeunes à vieux? Sur certains points ne peut-elle pas être inversée: allant de vieux à jeunes?

Trois types de propositions ont jusqu'ici été présentées.

- Prévoir des financements spéciaux pour le troisième voire le quatrième âge. Citons: un financement ad hoc de l'assurance maladie des personnes les plus âgées; une assurance EMS payée dès le premier âge de la retraite, etc... Ces propositions ont l'inconvénient majeur de casser la solidarité entre générations.
- Renoncer à l'exonération de certaines cotisations. A l'abri du chômage, les retraités pourraient cotiser encore à la LACI ou payer l'AVS sur leurs revenus AVS. Ces propositions rompent la logique de l'assurance qui veut qu'on cotise pour se prémunir contre un risque.
- Participer par le biais de la fiscalité indirecte. C'est l'avantage de la TVA. Mais il vaut la peine d'étudier la formule française d'une contribution de solidarité généralisée, prélevée à la source et touchant tous les revenus, y compris les rentes et, c'est d'importance, le revenu des capitaux. Encore faut-il que cette contribution soit affectée de manière claire à une institution sociale pour que l'effet de solidarité soit perceptible.

De toute façon, des cotisations, des retenues à la source, des impôts indirects ne pourront être perçus comme contribution solidaire s'il n'y a pas préalablement un large débat public. L'ouvrir, c'est le premier enjeu. AG